

À Anduze, le 24 Octobre 2025**CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Madame, Monsieur le membre du Conseil Municipal,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra
Le 03 novembre 2025 à 18h30 salle du Conseil Municipal.

Ordre du jour :

Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 29
Septembre 2025

1. Motion en faveur de l'adhésion de la France au traité sur l'interdiction des armes nucléaires.
2. Convention de servitudes consenties à ENEDIS – Parcelle AK 0448.
3. Extinction partielle de l'éclairage public.
4. Acquisition partielle de la parcelle AN 0337 à l'euro symbolique.
5. Convention mairie d'Anduze – Tennis Club d'Anduze.
6. Subventions aux associations.
7. Décision modificative relative au budget 2025 de la commune d'Anduze.
8. Renouvellement de la convention du marché aux puces hebdomadaire d'Anduze.
9. Suppression d'emplois permanents.
10. Adhésion à la convention de participation à adhésion facultative « Santé » proposée par le Centre de Gestion du Gard.
11. Adhésion au contrat groupe « Assurance statutaire » proposé par le Centre de Gestion du Gard, pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2029.
12. Adhésion au service Archives du Centre de Gestion du Gard.
13. Création d'emplois permanents du cadre d'emploi des adjoints administratifs.
14. Création d'emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité et autorisation de recrutement de contractuels sur le fondement de l'article L.332-23 1^o du code général de la fonction publique.
15. Création d'emplois permanents du cadre d'emploi des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles.
16. Fixation des critères d'appréciation de la valeur professionnelle dans le cadre de l'entretien professionnel.
17. Instauration de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement (ISFE) pour la filière Police Municipale.
18. OPAH-RU attribution de subventions.

Compte-rendu des décisions prises par la Maire (en vertu de l'article L.2122-2 du CGCT).

Questions diverses.

En cas d'impossibilité, vous trouverez, ci-joint, la procuration à compléter et à nous retourner en amont de la tenue du Conseil.

Veuillez agréer, l'assurance de ma considération distinguée.

La Maire,
Geneviève BLANC

